

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00332

Numéro SIREN : 837 734 979

Nom ou dénomination : A.2.E.

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2024 sous le numéro de dépôt 1551

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A.2.E.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		313 CHEMIN DE CHANTEMERLE		01600 SAINT DIDIER DE FORMANS	
SIRET		8 3 7 7 3 4 9 7 9 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014	4 166	016	2 442
					1 724
	Immobilisations corporelles *	028	116 307	030	12 050
					104 258
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	120 473	048	14 492
					105 981
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	693	070	693
	(2) { Autres* (3)	072	6 209	074	6 209
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	084	1 257	086	1 257
	Charges constatées d'avance *	092	4 859	094	4 859
	Total II	096	13 018	098	13 018
Total général (I + II)		110	133 491	112	14 492
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			60 820
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			-12 281
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I		142			49 639
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			15 758
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			5 438
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	47 516		48 164
DETTES (4)	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			69 360
Total général (I + II + III)		180			118 999
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFICAT COMPTABLE

Baillet

20/26 AB

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.2.E.		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 166	412		414		416	4 166	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 253	442	1 690	444		446	10 943	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	4 000	462		464		466	4 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	942	472		474		476	942	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	18 361	492	1 690	494		496	20 051	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 401	502	1 042	504		506	2 442	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 916	532	2 232	534		536	7 148	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	3 281	552	719	554		556	4 000	
	Autres immobilisations corporelles	560	588	562	314	564		566	902	
TOTAL		570	10 185	572	4 307	574		576	14 492	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

CERTIFIÉ CONFORME

Boulet

A.2.E.

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 313 CHEMIN DE CHANTEMERLE 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

RCS n°837734979- RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT SPECIAL DE LA PRÉSIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

En application de l'article L227-10 alinéa 1 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être présenté.

En application de l'article L227-10 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son actionnaire, doit être présenté.

Il est indiqué que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

COMPTE COURANT

Cette convention a été passée entre ALEXANDRE BAILLET et la société.

Alexandre Baillet a consenti une avance de trésorerie à la société, dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à 47 515.98 euros. Cette avance n'a pas été rémunérée au titre de l'exercice écoulé.

Fait à SAINT DIDIER DE FORMANS

Le 29/12/2023

La Présidence.

Monsieur BAILLET ALEXANDRE



CERTIFIÉ CONFORME

A.2.E.

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 313 CHEMIN DE CHANTEMERLE 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

RCS n°837734979- RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Le 29/12/2023

à 09h00

au siège social

Le soussigné M BAILLET ALEXANDRE, actionnaire unique, de la société A.2.E., société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M BAILLET ALEXANDRE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des dirigeants

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'actionnaire unique, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 12 280,89 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.



BA

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 12 280,89 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'actionnaire unique approuve les conventions suivantes, y compris celles susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L227-10 du code de commerce :

- L'actionnaire unique approuve la convention COMPTE COURANT, visée à l'article L227-10 du code de commerce, conclue entre ALEXANDRE BAILLET et la société, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

Alexandre Baillet a consenti une avance de trésorerie à la société, dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à 47 515,98 euros. Cette avance n'a pas été rémunérée au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique a adopté la Décision .

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique approuve la rémunération brute de la Présidence de 28 373,88 Euros, versée au titre de l'exercice.

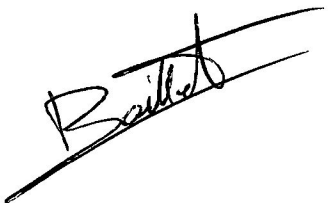
- Soit pour l'actionnaire unique, une rémunération brute de 14 186,94 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à SAINT DIDIER DE FORMANS,
Le 29/12/2023.

Signature de l'actionnaire unique, M BAILLET ALEXANDRE :



A.2.E.

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 313 CHEMIN DE CHANTEMERLE 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

RCS n°837734979- RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Monsieur BAILLET ALEXANDRE, actionnaire unique Président de la société A.2.E., a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 12 280,89 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 49 634,94 Euros hors taxes contre 98 647,69 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 49 012,75 Euros pour une variation de -49,68%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 49 640,58 Euros contre 98 651,87 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 49 011,29 Euros pour une variation de -49,68%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 61 593,62 Euros contre 111 100,73 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 49 507,11 Euros pour une variation de -44,56%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 327,85 Euros contre 553,76 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 225,91 Euros pour une variation de -40,8%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 14,12 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 14,12 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 6 902,11 Euros contre 38 495,43 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 31 593,32 Euros pour une variation de -82,07%.
- Les liquidités sont de 1 256,63 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 256,63 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 10 622,88 Euros contre 26 930,28 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 16 307,40 Euros pour une variation de -60,55%.
- Les autres achats et charges externes sont de 21 403,03 Euros contre 30 768,42 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 9 365,39 Euros pour une variation de -30,44%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 3 414,73 Euros contre 3 525,79 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 111,06 Euros pour une variation de -3,15%.



CERTIFIC CONFORME

AB

- Les salaires et traitements sont de 14 186,94 Euros contre 31 958,40 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 17 771,46 Euros pour une variation de -55,61%.
- Les charges sociales sont de 7 621,79 Euros contre 13 553,32 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 5 931,53 Euros pour une variation de -43,76%.
- Les dotations aux amortissements sont de 4 307,01 Euros contre 4 350,19 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 43,18 Euros pour une variation de -0,99%.
- Les autres charges sont de 37,24 Euros contre 14,33 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 22,91 Euros .
- Le résultat déficitaire de l'exercice arrêté au 30 juin 2023 est de 12 280,89 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériels et outillages : 1 690,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Rien à signaler.

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 12 280,89 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour 12 280,89 Euros ;
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

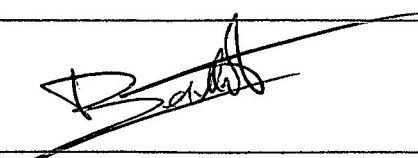
Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Fait à SAINT DIDIER DE FORMANS

Le 29/12/2023

La Présidence.

Monsieur BAILLET ALEXANDRE



CERTIFIÉ CONFORME

A.2.E.

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 313 CHEMIN DE CHANTEMERLE 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

RCS n°837734979- RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2023 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Monsieur BAILLET ALEXANDRE Né BAILLET LE REVOLON 69430 BEAUJEU	100	100		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 1 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 100 Actions.

La Présidence de séance

Monsieur BAILLET ALEXANDRE

CERTIFIÉ CONFORME

